

Fiche de données de sécurité

SECTION 1. Identification du produit et du fournisseur

Nom commun	NORBORD PANNEAU OSB
Fournisseur/Fabriquant	Norbord Inc. 1 Toronto Street, Suite 600 Toronto, Ontario M5C 2W4 www.Norbord.com
En cas d'urgence:	APPELER CHEMTREC 24h/24 Aux États-Unis et Canada: 1.800.424.9300 À l'extérieur des États-Unis et du Canada: +1.703.527.3887 (Appels à frais virés acceptés)
Synonyme	Panneau à lamelles orientées
Nom commercial	OSB, TallWall, Windstorm, Stabledge, Solarbord, TruFlor, Pinnacle, Trubord, Rimboard, Rimboard Plus, Durastrand Rimboard, Durastrand Point Six, Point Six, SteadiTread, TruDeck, StableDeck, QuakeZone, CE Marked, JAS Rated and Tai-Q.
Description du produit	Panneau à lamelles orientées contenant des copeaux de feuillus et/ou de résineux encollés avec un mélange de résine de copolymère de phénol formaldéhyde et/ou de résine polymérique de diphénylméthane diisocyanate et de cire. Le produit "Solarbord" comprend une feuille réfléchissant la chaleur laminée sur une des deux surfaces du panneau OSB.

SECTION 2. Identification des dangers

Classification SGH	Ce produit n'est pas classifié de dangereux selon les critères du SGH
Classification OSHA HCS 2012	Ce produit n'est pas classifié de dangereux selon les critères du OSHA HCS 2012
Classification SIMDUT	Ce produit n'est pas classifié de dangereux selon les critères du SIMDUT
Autres dangers	Le sciage, le sablage ou le façonnage des panneaux de bois OSB peut produire des poussières de bois et de résines polymérisées.
Vue d'ensemble	Les poussières de bois et de résines polymérisées peuvent s'enflammer ou former un mélange explosif avec l'air en présence d'une source d'ignition. Les poussières provenant de l'usinage de ce produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau ou le système respiratoire.
EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ:	
Les panneaux de bois, tels qu'achetés, ne représentent pas de danger pour la santé. Les effets sur la santé mentionnés ci-dessous peuvent survenir si les panneaux sont usinés mécaniquement et des poussières (bois et résines polymérisées) sont générées dans l'environnement.	
Effets potentiels aigus sur la santé :	
Inhalation	L'inhalation de ces poussières peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures
Peau	Peut causer une irritation chimique et/ou mécanique de la peau
Yeux	Peut causer une irritation chimique et/ou mécanique des yeux
Ingestion	Route d'entrée très peu probable de survenir.
Conditions médicales pouvant être aggravées suite à une surexposition	Une condition préexistante de difficulté respiratoire ou d'irritation de la peau peut être aggravée suite à une surexposition aux poussières de bois.

Effets potentiels chroniques sur la santé

Effets chroniques	L'exposition répétée aux poussières de bois peut causer des problèmes respiratoires tels que l'asthme. Une exposition répétée à certaines espèces de bois peut susciter des réactions allergiques de la peau pour les individus ayant une sensibilité plus élevée.
Cancérogénicité	Cancérogène Possible Voir la section 11 Données toxicologiques
Mutagénicité	Mutagène possible. Voir la section 11 Données toxicologiques
Sensibilisant	Sensibilisant possible. Voir la section 11 Données toxicologiques

SECTION 3. Composition/information sur les ingrédients

Ingrédients	CAS #	Teneur en % de masse
Bois durs (ex: tremble, peuplier, peuplier noir bouleau etc.) et/ou Bois mous (ex: pin jaune du sud, pin tordu, mélèze, épinette etc.) Ne contient pas de cèdre rouge de l'ouest.	Non applicable	84-99
Résine (copolymère de phénol formaldéhyde) polymérisée (Quantité de formaldéhyde libre dans le mélange de résine est inférieure à 0.01%) ¹	9003-35-4	1-10
Résine pmdi (Polymère de diphenylméthane diisocyanate) polymérisée (Une fois pressé, les panneaux ne contiennent pas de pmdi libre ou non réagit.)	9016-87-9	0-10
Émulsion de cire	64742-61-6	0-5
Feuille réfléchissant la chaleur (Foil et MDO) ² (Panneau "Solarbord" et seulement)	Non applicable	0-2.5
Formaldéhyde gazeux libre	50-00-0	<0.01
Borate de Zinc ³	138265-88-0	0-3

¹ La résine pmdi ou phénol formaldéhyde n'est pas utilisée dans toutes les productions de panneaux.

² Foil et MDO (Medium Density Overlay) – Secret commercial – Les informations sur leur composition sont disponibles avec une signature de clause de confidentialité.

³ Le borate de zinc est appliqué seulement sur les panneaux traités – La fiche de données de sécurité du Borogard® ZB est disponible sur demande.

Les ingrédients ci-dessus (sauf la feuille réfléchissant la chaleur et le MDO) sont liés ensemble sous haute température et pression. Bien que ce procédé permette la polymérisation de et/ou des résines, il est possible qu'une très petite quantité de formaldéhyde et de cire se dégage lors du refroidissement du panneau. Le panneau contient moins de 0.01% de formaldéhyde libre par poids.

SECTION 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Les poussières de bois et de résines polymérisées peuvent causer des irritations mécaniques. En cas de contact, laver immédiatement les yeux avec de l'eau pour une période d'au moins 15 minutes en prenant soin de bien écarter les paupières. Si l'irritation persiste, voir un médecin
Contact avec la peau	Les poussières fines de certaines espèces de bois peuvent susciter des réactions allergiques de la peau chez les individus ayant une sensibilité plus élevée. En cas de contact, laver la surface affectée avec du savon doux et de l'eau durant une période d'au moins 15 minutes. Retirer tous les vêtements contaminés. Voir un médecin en cas de rougeur, d'irritation ou de dermatite qui apparaissent et persistent. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Inhalation	Les poussières produites par certaines espèces de bois peuvent susciter une sensibilité respiratoire et/ou une irritation. Si inhalé, sortir à l'extérieur à l'air frais. Voir un médecin, en cas d'irritation persistante, de grosse toux ou de problèmes respiratoires (difficulté à respirer).
Ingestion	Très peu probable.
Notes au médecin	Une condition préexistante de difficulté respiratoire ou d'irritation de la peau peut être aggravée suite à l'exposition aux poussières de bois.

SECTION 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Inflammabilité du produit	Ce produit est inflammable
Température d'auto-inflammation	204 to 260 °C
Points d'éclair	Non disponible.
Limites d'inflammabilité	Supérieure: indéterminée (varie avec la composition de la grosseur des particules, le niveau d'humidité, la température et la concentration de poussières). Inférieure: 40 grammes/m ³ (LIE) poussière de bois

Méthode d'extinction	Utiliser des jets d'eau ou du gaz carbonique pour combattre l'incendie. Éteindre les flammes avec du sable ou de la terre.
Produits de la combustion	La décomposition thermique de ce produit peut produire des vapeurs irritantes et des gaz toxiques incluant: le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, des aldéhydes et des acides organiques.
Risques d'incendie en présence de substances diverses	Il y a un risque d'incendie lorsque des concentrations très élevées de fines poussières de bois et de résine polymérisée viennent en contact avec une source d'ignition telle qu'une chaleur élevée ou une flamme.
Risques d'explosion en présence de substances diverses	Risque d'explosion très élevé si la concentration de poussières de bois atteint la valeur critique de 40 grammes/m ³ et s'il y a présence d'une source d'ignition (flamme, chaleur intense, électricité statique, etc.).
Sensibilité/impact mécanique	Peut exploser si en présence d'acides ou d'oxydants puissants.
Sensibilité/décharge statique	Les panneaux ne sont pas sensibles aux impacts mécaniques. Les panneaux ne sont pas sensibles aux décharges statiques. Cependant, le nuage de fines poussières de bois et de résine polymérisée lors de l'usinage des panneaux, peut être sensible aux décharges statiques et mener à un danger d'explosion.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Conseils aux pompiers	Les pompiers doivent porter des équipements résistants aux flammes ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome muni d'un masque complet à demande de pression positive.
Précautions Personnelles	Voir les mesures de protection à la section 8
Précautions Environnementales	Aucune
Fuite ou déversement	Non applicable sous la forme d'achat du produit. Poussière de bois: balayer ou aspirer et éviter l'émission de poussières dans l'environnement. Les poussières de bois sec peuvent être une source de combustion et représenter un danger d'explosion. Retirer toutes sources d'ignition et s'assurer d'une bonne ventilation dans les endroits où des conditions d'empoussièrement peuvent survenir. Déposer les poussières de bois récupérées dans un contenant prévu à cette fin.

SECTION 7. Manutention et entreposage

Procédure de manutention sécuritaire	Éviter toutes sources de chaleur ou d'ignition et éviter de créer des nuages de poussière lors d'activités de sciage, sablage et perçage sur des panneaux de bois. Les poussières de bois peuvent être une source d'incendie ou d'explosion. Exercer des activités mécaniques (sciage, sablage, perçage...) sur les panneaux de bois dans un endroit bien ventilé. Bien se laver après avoir manipulé de la poussière de bois. Laver les vêtements qui ont été en contact avec la poussière avant de les réutiliser. ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX ET LA PEAU. ÉVITER DE RESPIRER LES POUSSIÈRES DE BOIS.
Entreposage	Ne pas entreposer avec des produits incompatibles. Entreposer dans un endroit frais et sec. Tenir à l'écart de toutes sources d'ignition.
Incompatibilité	Éviter le contact avec des agents oxydants et des huiles dessicatives. Éviter le contact avec des flammes nues.

SECTION 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Ingrédients	ACGIH ÉTATS-UNIS (2015)	OSHA ÉTATS-UNIS 29CFR1910.1000	OSHA QUEBEC (OEL S-2.1, r.15, 2010)	OSHA ONTARIO (OEL-Reg 833, 2013)
Bois durs (ex: tremble, peuplier, peuplier noir, bouleau etc.) et/ou Bois mous (ex: pin jaune du sud, pin tordu, mélèze, épinette etc.) Ne contient pas de cèdre rouge de l'ouest.	TLV-TWA (Poussière Inhalable) 1 mg/m ³	PEL-TWA ¹ (Poussière Totale) PPAR 15 mg/m ³ PEL-TWA ¹ (Poussière Totale) Bois dur et bois mou 5 mg/m ³ STEL-TWA ¹ (Poussière Totale) Bois dur et bois mou	VEMP (Poussière Totale) Bois dur et bois mou 5 mg/m ³	Bois dur TWAEV (Poussière Totale) 1 mg/m ³ Bois mou TWAEV (Poussière Totale) 5 mg/m ³ Bois mou STEL (Poussière)

		10 mg/m ³		Totale) 10 mg/m ³
* Résine (copolymère de phénol formaldéhyde) (Quantité de formaldéhyde libre dans le mélange de résine est inférieure à 0.01%)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Résine PMDI (Polymère de diphenylméthane diisocyanate) (Une fois pressé, les panneaux ne contiennent pas de PMDI libre ou non réagit.)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Formaldéhyde ²	TWA/Plafond 0.3 ppm	PEL 0.75 ppm STEL 2.0 ppm (Voir 29CFR1910.1048)	VEMP/Plafond 2.0 ppm	STEV 1 ppm Plafond 1.5 ppm
Feuille réfléchissant la chaleur (Solarbord seulement)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Émulsion de cire (en tant que cire de paraffine)	TWA 2 mg/m ³	Non réglementé	VEMP 2 mg/m ³	TWAEV 2 mg/m ³

¹ Dans *AFI - CIO v. OSHA*, 965 F. 2d 962 (11th Cir. 1992), la cour a renversé la réglementation OSHA's 1989 concernant les contaminants de l'air incluant les limites d'expositions permises pour les poussières de bois qu'OSHA avait établis à ce moment. **En 1989, les limites d'expositions permises pour les poussières de bois correspondaient à: LEP (8h) 5.0 mg/m³; STEL(15 MIN.) 10.0 mg/m³ (tous les bois durs et les bois mous à l'exception du cèdre rouge de l'ouest.); cèdre rouge de l'ouest ; LEP - 2.5 mg/m³.**

Les poussières de bois sont maintenant officiellement réglementées comme poussière organique sous les catégories suivantes: poussière non autrement réglementée (PNAR), poussière inerte ou poussière de nuisance. Les limites d'expositions permises applicables sont mentionnées dans le tableau ci-dessus. Toutefois, un certain nombre d'États américains ont **incorporé les dispositions de la réglementation de 1989 eu égard aux poussières de bois dans leur propre réglementation. De plus, OSHA a indiqué qu'il pourrait citer des compagnies en vertu de l'article d'obligation générale de la Loi sur la santé et sécurité au travail et ce dans des circonstances appropriées pour non-conformité avec les LEPs de 1989.**

² Sous la réglementation fédérale américaine 29CFR1910.1048 le niveau d'action est de 0.5 ppm pour une exposition de 8-heures. Ce niveau d'action n'est pas atteint sous les conditions normales d'exposition industrielle à ces panneaux. La limite d'exposition pour 8-heures sous la réglementation des provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique correspond à 0.3 ppm avec une mention de maintenir les niveaux d'exposition aussi bas qu'il est techniquement raisonnable de le faire.

**Contrôles
d'ingénierie :**

Une ventilation locale ou d'autres contrôles d'ingénierie sont recommandés pour maintenir les concentrations de poussière à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition admissibles. La nature des contaminants et leur caractéristique explosive doivent être considérées dans la démarche de sélection des systèmes de contrôle. L'installation de douches oculaires est recommandée.

Protection personnelle

Yeux

**Non requise si le produit ne subit aucune transformation.
ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX**

Utiliser des lunettes de sécurité avec des protections latérales ou des lunettes résistantes à la poussière. Une protection oculaire devrait toujours être portée lors d'activités de sablage, coupage ou d'usinage de ce produit.

Corps

**Non requise si le produit ne subit aucune transformation.
ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU.**

Il est recommandé de porter un couvre tout de papier ou de coton.
Il est recommandé de laver tout vêtement contaminé avant de les réutiliser.

**Système
Respiratoire**

**Non requise si le produit ne subit aucune transformation.
ÉVITER DE RESPIRER LES POUSSIÈRES.**

Lorsque les contrôles d'ingénierie et/ou les pratiques de travail sont insuffisantes pour maintenir les concentrations de poussières en-deçà des limites d'exposition admissibles, il est fortement recommandé de porter une protection respiratoire adéquate. Si un appareil de protection respiratoire est requis, utiliser un appareil approuvé par NIOSH/MSHA contre les poussières de type N95 ou supérieur.

Mains

ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU.

Pour protéger la peau contre les irritations et autres blessures, utiliser des gants de cuir lors de la manipulation de ce produit.

**Conseils d'hygiène
générale**

Ne pas manger, boire ou fumer dans les aires de travail. Se laver les mains après la manipulation de panneaux. Retirer les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'accéder aux aires de repas

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide	Odeur	Varie en fonction de l'espèce de bois utilisée et du temps écoulé depuis la production du produit.
Apparence	Panneau de bois	Seuil d'odeur	Non disponible
pH	Non disponible	Couleur	Beige à brun foncé
Point de fusion/congélation (°C)	Non disponible	Pression de vapeur (@20 °C)	Non disponible
Point d'ébullition (°C)	Non disponible	Densité de vapeur (Air=1)	Non disponible
Point d'éclair (°C)	Non disponible	Solubilité (dans l'eau)	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible	Coefficient de partage eau/huile	Non disponible
Température d'auto-ignition	204 to 260 °C	Température de décomposition	Non disponible
Inflammabilité (Solide, gaz)	Les panneaux de bois sont inflammables en présence de source d'ignition.		
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosivité (% par volume)	Indéterminée (varie avec la grosseur et la composition des particules, du niveau d'humidité, du niveau de chaleur et de la concentration de poussière de bois).		
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosivité (% par volume)	40 grammes/m ³ (poussière de bois)		
Densité relative (@25 °C)	Risque d'explosion très élevé si la concentration de poussières de bois atteint la valeur critique de 40 grammes/m ³ et s'il y a présence d'une source d'ignition (flamme nue, chaleur intense, électricité statique, etc.).		
Viscosité	Variable (dépend de l'essence de bois et de son contenu en humidité)		
	Non applicable		

SECTION 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Non disponible
Stabilité	Ce produit est stable.
Réactions dangereuses possibles	Aucune
Conditions à éviter	Garder à l'écart de sources d'ignition (chaleur excessive, flammes nues, étincelles) et des matériaux incompatibles.
Matériaux à éviter et incompatibilités	Les poussières de bois peuvent s'enflammer si elles entrent en contact avec de puissants oxydants, des huiles dessiccatives ou des acides forts tels que l'acide nitrique, l'acide perchlorique et l'acide sulfurique.
Produits de décompositions dangereux	La décomposition thermique et/ou thermique comburante peut produire des fumées, vapeurs et/ou des gaz toxiques incluant: le monoxyde de carbone, les aldéhydes, les acides organiques et les composés polynucléaires aromatiques.

SECTION 11. Données toxicologiques

Sous leur forme d'achat les panneaux ne représentent pas un danger pour la santé.

Routes d'exposition	Inhalation, contact cutané et contact avec les yeux
Données toxicologiques	Il n'existe présentement pas de données sous la forme d'achat de ce produit, Les informations apparaissant ci-dessous proviennent de banques de données sur les ingrédients entrant dans la fabrication de ce produit. L'exposition aux poussières de bois peut causer des problèmes respiratoires tels que l'asthme. Une exposition répétée à certaines essences de bois peut susciter des réactions allergiques de la peau pour les individus ayant une sensibilité plus élevée.

Ingrédients chimiques	DL ₅₀		CL ₅₀ (4-heures)		SGH
	Orale	Cutané	Inhalation	Irritation	
Résine PMDI (Polymère de diphénylméthane diisocyanate)	>5,000 mg/kg (rat)	>5,000 mg/kg (rat)	0,49 mg/l (rat)	100 mg (lapin)	Toxicité aigue, inhalation de poussières, catégorie 2
Résine (copolymère de phénol formaldéhyde)	>2,500 mg/kg (rat)	>5,000 mg/kg (rat)	0,49 mg/l (rat)	Non disponible	Toxicité aigue, inhalation de poussières, catégorie 2
Formaldéhyde libre	100 - 830 mg/kg (rat)	270 mg/kg (lapin)	0,20 - 0.59 mg/l (rat) 0.45 mg/l (souris)	Non disponible	Toxicité aigue, Orale, catégorie 3 Inhalation, catégorie 2 Cutané, catégorie 4

Émulsion de cire	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Feuille réfléchissant la chaleur	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Borate de zinc	10,000 mg/kg (rat)	10,000 mg/kg (lapin)	5mg/l (rat)	Non disponible	Toxicité aiguë, inhalation de poussières, catégorie 4
Bois durs et/ou Bois mous	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Irritation de la peau	<p>Il n'existe actuellement pas de données sur ce produit sous sa forme d'achat. Les informations apparaissant ci-dessous proviennent de banques de données sur les produits entrant dans la fabrication de ce produit.</p> <p>Des dermatites ont été observées chez l'humain. Les activités d'usinage (sciage, sablage, perçage...) de ce produit peuvent résulter en une exposition aux poussières de bois et de résine polymérisée. Les espèces et l'origine des poussières doivent alors être considérées. Cependant, compte tenu de la petite quantité de résines contenues dans ce produit et de la polymérisation de celles-ci lors de l'étape de pressage du panneau, le risque d'exposition au formaldéhyde et/ou au MDI lors de ces activités demeure très peu probable.</p>				
Irritation des yeux	<p>Des conjonctivites ont été observées chez les humains. Les espèces de bois et l'origine des poussières doivent être considérées.</p>				
Sensibilisation cutanée	<p>Il n'existe actuellement pas de données sur ce produit sous sa forme d'achat. Les informations apparaissant ci-dessous proviennent de banques de données sur les produits entrant dans la fabrication de ce produit.</p> <p>Une exposition répétée à certaines espèces de bois peut susciter des réactions allergiques de la peau pour les individus ayant une sensibilité plus élevée.</p> <p>Compte tenu de la petite quantité de résines contenues dans ce produit et de la polymérisation de celles-ci lors de l'étape de pressage du panneau, le risque d'exposition au formaldéhyde et/ou au MDI lors d'activité d'usinage sur ce produit demeure très peu probable.</p>				
Sensibilisation respiratoire	<p>Il n'existe actuellement pas de données sur ce produit sous sa forme d'achat. Les informations apparaissant ci-dessous proviennent de banques de données sur les produits entrant dans la fabrication de ce mélange.</p> <p>Les poussières de bois peuvent causer une sécheresse, une irritation ou une obstruction nasale; une toux, une respiration sifflante et des éternuements. Des rhumes prolongés et des sinusites ont aussi été observés.</p> <p>Peut aussi causer des problèmes respiratoires tels que: bronchite et obstruction respiratoire. Peut sensibiliser le système respiratoire et causer des problèmes d'asthme. Les individus ayant des conditions préexistantes de difficulté respiratoire devraient éviter les expositions aux poussières de bois, celles-ci risquant d'aggraver leur condition.</p> <p>Certains rapports suggèrent que le formaldéhyde et le MDI peuvent susciter une sensibilité respiratoire, comme l'asthme. Cependant, compte tenu de la petite quantité de résines contenues dans ce produit et de la polymérisation de celles-ci lors de l'étape de pressage du panneau, le risque d'exposition au formaldéhyde et/ou au MDI lors de ces activités demeure très peu probable.</p>				
Mutagénicité	<p>Il n'existe actuellement pas de données sur ce produit sous sa forme d'achat. Les informations apparaissant ci-dessous proviennent de banques de données sur les produits entrant dans la fabrication de ce mélange.</p> <p>Poussière de bois.</p> <p>L'exposition aux poussières de bois peut causer des changements cellulaires au niveau de l'épithélium nasal.</p>				
Carcinogénicité	<p>Il n'existe actuellement pas de données sur ce produit sous sa forme d'achat. Les informations apparaissant ci-dessous proviennent de banques de données sur les produits entrant dans la fabrication de ce mélange.</p>				
Formaldéhyde	<p>CIRC (Groupe 1) Cancérogène chez l'humain ACGIH (A2) Suspecté cancérogène chez l'humain NTP Cancérogène chez l'humain</p>				
Poussière de bois	<p>CIRC (Groupe 1) Cancérogène chez l'humain ACGIH (Groupe A1) Chêne et hêtre – Confirmé cancérogène chez l'humain ACGIH (Groupe A2) Bouleau, acajou, teck, noyer - Suspecté cancérogène chez l'humain ACGIH (Groupe A4) Toutes les autres poussières de bois - Non classifiable de cancérogène chez l'humain NTP Cancérogène chez l'humain.</p>				

Tératogénicité	Non disponible
Effets synergétiques	Non disponible
Effets potentiels sur la santé	
Inhalation	Les poussières de bois peuvent causer une irritation du système respiratoire supérieur.
Peau	Les poussières de bois peuvent causer une irritation de la peau
Yeux	Les poussières de bois peuvent causer une irritation chimique et/ou mécanique des yeux.
Ingestion	Peu probable de survenir.

SECTION 12. Données écologiques

Ecotoxicité	Non disponible. Ce produit n'a pas été testé.
Persistance et Dégradabilité	Ce produit n'a pas été testé. Dépend de l'espèce de bois. Les dangers reliés à la dégradation du produit à court terme sont peu probables. Possibilité de dangers reliés à la dégradation à long terme du produit dû à la présence de formaldéhyde.
Potentiel de bioaccumulation	Non disponible. Ce produit n'a pas été testé.
Mobilité dans le sol	Non disponible. Ce produit n'a pas été testé.
Résultats des évaluations de PBT et vPvB	Non disponible. Ce produit n'a pas été testé.
Autres effets adverses PMDI	Le PMDI représente un risque environnemental de faible à très faible. Une étude environnementale réalisée dans un étang a démontré qu'une contamination importante en pmDI suite à un déversement accidentel simulé n'avait pas causé d'effets toxiques significatifs sur une grande variété de la flore et à tous les niveaux trophiques (incluant les poissons), pas de concentration de diaminodiphénylméthane (MDA) détectable et aucune preuve de bioaccumulation de MDI. (voir Heimbach F. et al. 1996)

Catégorie	Espèces	Test	Résultat	Référence
Algue	Scenedesmus subspicatus	72 h NOEC 1640 selon le Guide 201 OCDE	Pas d'effets observés	Blom et Oldersma (1994)
Invertébré	Daphnia magna	Essai statique selon le Guide 202/1 OCDE	24 h CE ₅₀ = ≥ 500 - 1000mg/l	Rhône –Poulenc (1977) Caspers et al. (1986)
	Limnea stagnalis		24 h CE ₅₀ = ≥ 1000 mg/l CE ₅₀ = ≥ 500 mg/l	Caspers et al. (1986) Rhône –Poulenc (1977)
Poisson (eau douce)	Branchydanio rerio (Zebrafish)	Essai statique selon le Guide 203 OCDE	96h CL ₀ = ≥ 1000 mg/l	Caspers et al. (1986)
	Oryzias latipes (medaka)	Essai statique similaire au Guide 203 OCDE	24h CL ₀ = ≥ 500 mg/l	Rhône –Poulenc (1977)
		Essai statique similaire à l'essai semi-statique du test standard japonais.	96h CL ₀ = ≥ 3000 mg/l	Nakata (1983)

Formaldéhyde Le formaldéhyde est toxique pour les organismes aquatiques

Catégorie	Espèces	Test	Résultat	SGH Catégorie (Danger aiguë)
Algue (Eau douce)	Scenedesmus quadricauda	Non spécifié	24 h CE ₅₀ = 14.7 mg/l	3
Invertébré (Eau douce)	Daphnia magna	DIN 38412 Part 11	24 h CE ₅₀ = 42 mg/l	3
		Guide 203 OCDE	48 h CE ₅₀ = 29 mg/l	3
Poisson (Eau douce)	Morone Saxatilis	Non spécifié	96 h CL ₅₀ = 6.7 mg/l	2
	Fathead minnow	Flow-through	96 h CL ₅₀ = 24.1 mg/l	3
	Micropterus Dolomieu	Non spécifié	96 h CL ₅₀ = 54.4 mg/l	3

SECTION 13. Données sur l'élimination du produit

Élimination des résidus

Ce produit sous sa forme d'achat n'est pas considéré de déchet dangereux sous la réglementation américaine fédérale sur les déchets dangereux 40 CFR 261.

Les déchets doivent être disposés en conformité avec les réglementations environnementales fédérales, provinciales ou locales applicables. Toutefois, il est de la responsabilité des utilisateurs au moment de disposer des déchets de s'assurer que ceux-ci rencontrent les critères concernant les déchets dangereux de la RCRA, Titre 40 CFR 261. Incinérer ou enfouir selon la réglementation applicable.

SECTION 14. Information sur le transport du produit

Information Réglementaire	Numéro UN	Nom d'expédition	Classes	Groupe d'emballage	Étiquetage	Autre Information
Classification DOT	Non Réglementé	Non Réglementé	Non Réglementé	Non Réglementé	Non Réglementé	Aucune
Classification TMD	Non Réglementé	Non Réglementé	Non Réglementé	Non Réglementé	Non Réglementé	Aucune
ICAO/IATA	Non Réglementé	Non Réglementé	Non Réglementé	Non Réglementé	Non Réglementé	Aucune
Polluants Marins	Aucun des ingrédients utilisés pour la fabrication de ce produit ne se retrouve sur la liste des polluants marins du DOT (49 CFR 172.101, Appendice B.)					

SECTION 15. Information sur la réglementation

Règlementation Américaine	Ce produit n'est pas réglementé sous "US Hazard Communication Rule" (29 CFR 1900.1200).					
TSCA	Tous les ingrédients utilisés pour la fabrication de ce produit se retrouvent et/ou sont exemptés de l'inventaire du TSCA.					
CERCLA	Le formaldéhyde (quantité minimale requise pour déclaration 100 lbs) se retrouve dans l'inventaire des substances chimiques du CERCLA.					
OSHA	Les produits du bois ne sont pas considérés de produits dangereux selon les critères fédéraux du OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (Hazcom 2012). Cependant, les poussières combustibles telles que les poussières de bois sont réglementées sous cette réglementation. Les expositions au formaldéhyde dans les milieux de travail sont spécifiquement réglementées sous 29 CFR 1910.1048.					
SARA Titre III Section 311/312 Catégorie Dangers:	Classification selon les définitions de dangers du 40 CFR 370 Hazard Classes:					
	Un danger aigue et immédiat pour la santé	Oui	Un danger chronique retardé pour la santé	Oui	Un danger de feu	Oui
	Corrosif	Non	Réactif	Non	Une émission soudaine d'un danger	Non
SARA Section 313 Divulgation:	Ce produit ne contient pas de substances chimiques qui sont mentionnées sous 40 CFR 372.65 et/ou dans des concentrations qui exigeraient leur divulgation sous SARA 313.					
Droit-de-Savoir Californie Proposition 65	Lorsque fraîchement pressé et/ou dépendamment des conditions environnementales (température et d'humidité), ce produit peut émettre une très faible quantité de formaldéhyde (inférieure au seuil minimale pouvant être considéré comme un risque pour la santé). Toutefois, les utilisateurs de ce produit devraient s'assurer que de par leurs usages spécifiques, manutentions, conception de ventilation et de construction les émissions de formaldéhyde n'excèderont pas le niveau de seuil sécuritaire.					
Avertissement	ATTENTION:					
	L'usinage (perçage, sciage, sablage, etc.) de ce produit peut générer des poussières de bois, une substance reconnue cancérigène par l'État de la Californie.					
	La peinture appliquée sur les côtés de ce produit peut contenir du dioxyde de titane qui est une substance (sous forme de poussière en suspension, poussière de taille respirable) reconnue cancérigène par l'État de la Californie.					
	Sous sa forme d'achat, le dioxyde de titane demeure lié à la peinture qui est appliquée sur les côtés de ce produit. Si usiné, une petite quantité de poussière de dioxyde de titane peut être libérée dans l'environnement.					
	Toutefois, compte tenu de la très petite quantité de peinture (<0.2 %) appliquée sur les côtés de ce produit et de la très petite quantité de dioxyde de titane contenue dans la peinture, il est très peu probable qu'une exposition potentielle au dioxyde de titane lors de l'usinage de ce produit représente un risque à la santé.					
	Il est recommandé d'éviter d'inhaler les poussières de bois et de dioxyde de titane et d'utiliser un respirateur à particule afin d'éviter d'inhaler ces poussières.					
	L'inscription du dioxyde de titane sur la liste de l'état de la Californie a été basée sur la classification du CIRC TiO_2 dans le groupe 2B (suspecté cancérigène chez l'humain) sur la base d'études qui ont montré des preuves de cancérigénicité sur des rats exposés à des concentrations très élevées. (Monographies du CIRC, Volume 93 Résumé). Un risque élevé de cancer du poumon associé à l'exposition au dioxyde de titane n'aurait pas été démontrée dans deux grandes études épidémiologiques parmi des travailleurs exposés au dioxyde de titane aux États-Unis et en Europe.					
	Boffetta et. al. Mortality among workers employed in the titanium dioxide production industry in Europe. Cancer Causes Control. 2004 Sep;15(7):697-706.					

Fryzek et. al. A cohort mortality study among titanium dioxide manufacturing workers in the United States. J Occup Environ Med. 2003 Apr;45(4):400-9.

* Des tests réalisés par l'APA Engineered Wood Technology Association ont démontrés que le niveau de formaldéhyde émis par des panneaux OSB étaient négligeables (<0.1 ppm).

New Jersey Des activités des sablages, sciage et perçage sur ce produit peuvent générer des poussières de bois, de résine polymérisée, et de dioxyde de titane. De très petites quantités de formaldéhyde et de fumée de cire peuvent se libérer des panneaux fraîchement pressés. Toutes ces substances se retrouvent sur la liste des substances dangereuses du New Jersey.

Pennsylvanie Des activités des sablages, sciage et perçage sur ce produit peuvent générer des poussières de bois, de résine polymérisée, et de dioxyde de titane. De très petites quantités de formaldéhyde et de fumée de cire peuvent se libérer des panneaux fraîchement pressés. Toutes ces substances se retrouvent à l'annexe A de la liste des substances dangereuses de la Pennsylvanie

Minnesota Ce produit n'est pas règlementé par la réglementation du Minnesota (2012 sections 144.495 et 325F.18) sur les émissions de formaldéhyde provenant de panneaux à base d'urée formaldéhyde exigeant que tous les panneaux particules et de plywood vendus ou utilisés au Minnesota soient conforme à la norme 24 CFR Sections 3280.308 and 3280.406. Ce produit ne contient pas de résine urée-formaldéhyde et ne correspond pas à un produit de plywood, MDF ou panneau particules.

Règlementation canadienne Substance non règlementée par le SIMDUT.
Ce produit a été classifié selon les critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient toutes les informations exigées par cette règlementation (RPC).

LIS Tous les ingrédients utilisés pour la fabrication de ce produit se retrouvent et/ou sont exemptés de la liste intérieure des substances (LIS)

Règlementation Internationale

Inventaire de l'Europe (CLP) Tous les ingrédients sont mentionnés et/ou exemptés et le produit est exempté.

Inventaire de l'Australie (AICS) Tous les ingrédients sont mentionnés et/ou exemptés et le produit est exempté.

Inventaire de Chine (IECSC) Tous les ingrédients sont mentionnés et/ou exemptés et le produit est exempté.

Inventaire du Japon (ENCS) Tous les ingrédients sont mentionnés et/ou exemptés et le produit est exempté.

Inventaire du Japon (ISHL) Tous les ingrédients sont mentionnés et/ou exemptés et le produit est exempté.

Inventaire de la Corée (KECI) Non déterminé.

Inventaire de la Nouvelle Zélande (NZIoC) Tous les ingrédients sont mentionnés et/ou exemptés et le produit est exempté.

Inventaire des Philippines (PICCS) Tous les ingrédients sont mentionnés et/ou exemptés et le produit est exempté.

SECTION 16. Renseignements sur la préparation et autres informations

Classification HMIS

1	Santé
1	Inflammabilité
0	Réactivité
(E)	Équipement de protection

Classification NFPA



Glossaire

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS	Chemical Abstracts System Number
CFR	Code of Federal Regulation
SGH	Système Global D'harmonisation
CIRC	Centre International de Recherche sur le cancer
CL50	Concentration létale qui provoque 50% de mortalité dans la population d'organismes étudiée, pendant un temps donné, par administration unique.
DL50	Dose létale qui provoque 50% de mortalité dans la population d'organismes étudiée, pendant un temps donné, par administration unique.
LEP	Limite d'exposition permmissible
LIE	Limite inférieure d'explosivité
LIS	Liste intérieure des substances chimiques
LSE	Limite supérieure d'explosivité
MDI	4'4'-Diphenylmethane Diisocyanate
mg/kg	Milligramme par kilogramme
mg/m ³	Milligramme par mètre cube
MSHA	Mining Safety and Health Administration
NIOSH	National Institute of Occupational Safety and Health
NFPA	National Fire Protection Association
NTP	National Toxicology Program
OCDE	Organisation de coopération et développement économique
OEL	Occupational Exposure Limit
OSHA	Occupational Safety and Health Administration
PNAR	Poussière Non Autrement Réglementée
PPM	Partie par million
STEL	Short –Term Exposure Limit (United States)
STEV	Short-Term Exposure Value (Ontario)
TWA	Time Weighted Average (United States)
TWAEV	Time Weighted Average Value (Ontario)
VEMP	Valeur d'exposition moyenne pondérée (Québec) = TWAEV = TWA
VECD	Valeur d'exposition de courte durée (Québec) = STEV = STEL
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Autres considérations spéciales Ce format de fiche signalétique 16 sections rencontre et/ou excède les critères canadien du SIMDUT , du SGH et ceux de la norme sur la communication des dangers 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (OSHA Hazard Communication Standard – 29 CFR 1910.1200)

Date de préparation: 18 /03/2015

Date de révision: 20-07-2016

Version: 1.3

Modifications :

- Regroupement des noms commerciaux
- Modification grammaticales mineures

Avis au lecteur:

Tous les renseignements donnés sont présumés être exacts et ont été préparés en bonne foi. Ces renseignements servent de guide en cas d'investigation et de vérification. L'acheteur assume toute responsabilité pour la manipulation et l'entreposage du produit conformément aux règlements fédéraux, de l'État et locaux existants. Alors que dans la mesure du possible toutes les précautions ont été prises pour assurer l'exactitude des données, Norbord n'offre aucune garantie et n'assume aucune responsabilité concernant l'exactitude de ces données, de même qu'elle décline expressément toute responsabilité découlant du fait de s'être fié à ces dernières. L'utilisateur est responsable de s'assurer d'avoir les renseignements les plus récents.